

ÉLECTION DU GRAND CONSEIL

www.liste8.org

**Défense des Aîné-e-s,
des Locataires, de l'Emploi
et du Social**

**VOTEZ
LA LISTE 8**

Christian GROBET
Ancien Conseiller d'Etat,
Vice-président de l'ASLOCA,
membre du comité de l'AVIVO



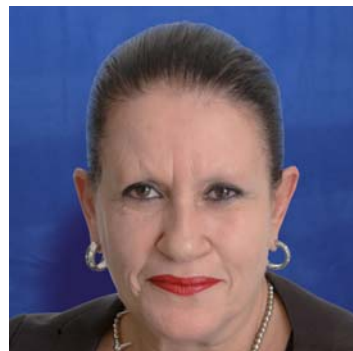
ÉLECTION DU GRAND CONSEIL

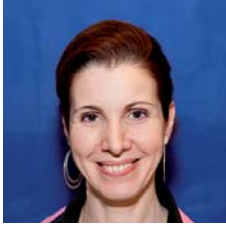
www.liste8.org

**Défense des Aîné-e-s,
des Locataires, de l'Emploi
et du Social**

**VOTEZ
LA LISTE 8**

Salika WENGER
Conseillère municipale Ville de Genève,
Présidente de la commission de contrôle
de gestion, membre de l'AVIVO





Danielle Fonjallaz
Membre de l'AVIVO

Pourquoi la liste 8 pour l'élection au Grand Conseil ?

«**Défense des Aîné-e-s, des Locataires, de l'Emploi et du Social**», liste n° 8, est une association à but idéal.

Elle est indépendante et elle n'est pas un parti politique. De ce fait, elle ne s'est pas apparentée aux partis qui se présentent au Grand Conseil.

soin, notamment auprès des aîné-e-s et des locataires.

Du reste, 13 responsables et membres de l'AVIVO ainsi que le Vice président et trois autres membres de l'ASLOCA figurent parmi les 23 candidats de notre liste.



Christian Zaugg
Président de notre association,
Conseiller municipal,
Membre de l'AVIVO

Ces partis ont aussi adopté toutes les lois supprimant ou diminuant les prestations sociales avec quelques réserves pour les Socialistes.



Pierre Claude
Membre du Comité et du Bureau de l'AVIVO

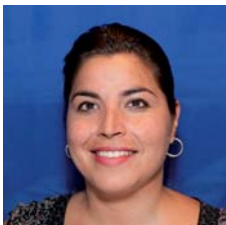
Il s'agit de répondre à un besoin

Notre démarche s'est inspirée de celle de l'AVIVO, qui a recueilli plus de 10% des votes lors de l'élection de l'Assemblée constituante en octobre 2008.

Il en résulte qu'une association comme la notre répond à un be-

La «sainte alliance» des députés au Grand Conseil

Nous constatons que l'ensemble des partis qui sont représentés au Grand Conseil, l'UDC, le MCG, les Libéraux, les Radicaux, les Démocrates-chrétiens, les Verts et les Socialistes ont approuvé, ces dernières années, une nouvelle politique du logement destinée aux nantis.



Paulina Castillo
Psychologue et comédienne de théâtre

NON au démantèlement des prestations sociales

La crise économique aggrave une société à deux vitesses, dont les habitants sont, en grande majorité, dans des situations précaires, que ce soit pour leur emploi, leur logement, leurs retraites, leurs primes d'assurance et la diminution de leur pouvoir d'achat. L'insécurité économique frappe tout le monde.

«enragé» d'importants bénéfices ces dernières années.

Le Conseil d'Etat a du reste utilisé cette embellie pour accorder d'importants cadeaux fiscaux aux contribuables dont le revenu annuel dépasse 200000 francs, au détriment du social. Il en résultera un déficit de 350 millions pour 2010, ce qui est totalement irresponsable!

Le Conseil d'Etat est irresponsable!

Les prestations sociales constituent une solidarité indispensable. Or, la suppression et la diminution des prestations sociales décidées par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil n'ont jamais atteint une telle ampleur, alors que l'Etat a

Il faut agir!

«**Défense des Aîné-e-s, des Locataires, de l'Emploi et du Social**» s'engage à défendre les acquis sociaux et à oeuvrer au rétablissement des principales normes qui ont été supprimées.

La sécurité est en péril

Nous voulons une police de proximité et nous exigeons que les agents de police soient sur le terrain 24 heures sur 24.

Pour cela, l'augmentation des effectifs de la police, adoptée il y a 4 ans par le Grand Conseil, doit être appliquée immédiatement pour pallier à la défaillance du Conseil d'Etat et combattre l'insécurité!

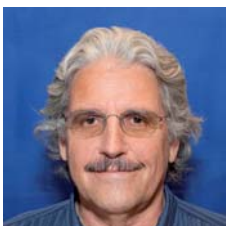
Quant aux multi-récidivistes sans permis de séjour, ils doivent être expulsés, conformément au droit fédéral.



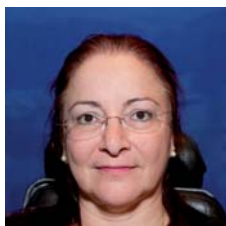
Pierre Gauthier
Chercheur,
Membre de l'AVIVO



Anne Bratschi
Collaboratrice Ville de Genève (art contemporain)



Diomidis Iliopoulos
Conseiller en insertion professionnelle



Corinne Billaud
Membre de l'AVIVO et association PROCAP



Pierre-Alain Laurent
Policier,
Membre de l'AVIVO



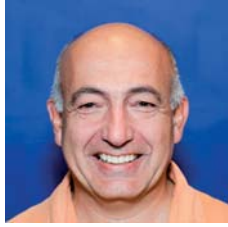
Sophie Scheller
Enseignante et collaboratrice FSASD



Jean-Pierre Aubert
Membre du Comité de l'AVIVO



Maria Perez
Conseillère municipale,
Membre de l'Asloca



Jean-Marc Ravonel
Conseiller en prévoyance,
Membre de l'Asloca



Cecilia Zaugg-Zavaleta
Membre du Comité SIT



Aldo Nabulsi
Membre de l'Asloca,
Juge conciliateur locataire



Anne Farquet
Dessinatrice, membre
Action Patrimoine Vivant

Les Aîné-e-s sont abandonné-e-s Leurs retraites vont diminuer !

Après avoir travaillé de longues années, les retraités ne bénéficient que de rentes AVS/AI modestes.

Au Parlement fédéral, les partis de droite ne veulent pas augmenter les cotisations AVS/AI des employeurs et ont programmé des diminutions de leurs prestations.

Quant au 2^{ème} pilier, cette forme de prévoyance, appliquée selon le système rétrograde de la capitalisation, est la pire... sauf pour les assurances privées qui en profitent!

La diminution de 10% des rentes du 2^{ème} pilier est un scandale ! Cette diminution sera soumise au

vote du peuple grâce au référendum de l'AVIVO.

A Genève, le Conseil d'Etat s'acharne à supprimer les prestations communales accordées aux rentiers les plus modestes, ce qui est indigne. De plus il a annulé l'initiative de l'AVIVO portant sur ces prestations.

La politique du logement est un désastre !

Il n'y a jamais eu une crise du logement aussi grave. Il est quasiment impossible de trouver un appartement. Quand ils sont reloués, les loyers explosent.

La diminution de la construction a atteint un record. Seuls 1000 nouveaux logements ont été construits, dont seulement 440 appartements locatifs, le reste étant des appartements à vendre et des villas.

Suivant la nouvelle politique du logement du conseiller d'Etat Mark MULLER, tous les députés ont voté la suppression de la construction de logements locatifs sociaux pour les remplacer par des logements à vendre, hors de prix pour une très grande partie de la population.

Ces même députés ont scandaleusement annulé trois initiatives de l'ASLOCA pour la protection des locataires et des mesures pour la construction de logements bon marché. Heureusement les deux premières initiatives ont toutefois été validées par le Tribunal fédéral et ont pu être concrétisées récemment.

Pour créer des logements il faut appliquer les mesures d'acquisition de terrains et de constructions préconisées par l'ASLOCA, notamment dans certaines zones agricoles appropriées.

Dégradation de l'emploi

30'000 travailleurs sans emploi, c'est terrible!

La politique du conseiller d'Etat François Longchamp est un désastre. Avec le Grand Conseil, il a supprimé les mesures de réinsertion des chômeurs et se gausse d'avoir placé un nombre insignifiant de chômeurs, dont les salaires sont inacceptables.

Il veut maintenant demander au Grand Conseil de supprimer les allocations du RMCAS pour les chômeurs qui ne bénéficient plus des indemnités de chômage et qui disparaissent ainsi de la liste des chômeurs «officiels». Devront-ils demander la charité?!

Nous exigeons que la priorité en matière d'emplois soit accordée aux travailleurs habitant dans le canton. Cette priorité s'applique tout particulièrement aux emplois vacants dans le secteur public.

L'AVIVO recommande la liste des Aînés et des Locataires

Dans son journal, le comité de l'AVIVO a recommandé à ses membres et à l'ensemble des aînés de porter leurs voix sur les listes et les candidats à l'élection du Grand Conseil, qui s'engagent concrètement à défendre les droits et les acquis sociaux des personnes âgées, des handicapés et de l'ensemble de la population genevoise.

Dans cette perspective, l'AVIVO a cité la liste «Défense des Aîné-e-s, des Locataires, de l'Emploi et du Social», d'autant que plusieurs membres de l'AVIVO et de son Comité figurent sur notre liste N°8.

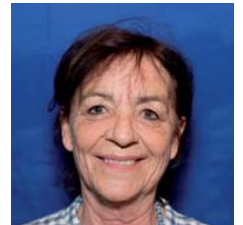
C'est pourquoi Souhaïl MOUHANNA, membre très actif de l'AVIVO et ancien député, Marc TURRIAN, Vice-Président et membre de l'Assemblée constituante, ainsi que Erica DEUBER ZIEGLER, membre de l'AVIVO et ancienne députée, accordent leur soutien total à notre liste N°8.



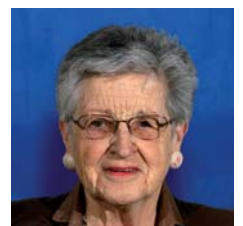
Chokouh Daghigh
Traductrice,
Membre de l'AVIVO



Danielle Bounaix
Enseignante, comédienne et membre SSP



Nicole Charles
Enseignante pour adultes,
Membre de l'AVIVO



Monique Maurer
Anc. Conseillère municipale
Membre de l'AVIVO



Nicolas Wenger
Régisseur de cinéma,
Membre de l'AVIVO

SIGNEZ l'initiative pour le maintien et le rétablissement des prestations des établissements hospitaliers publics

Les habitants de notre canton ont la chance de bénéficier de prestations de grande qualité de l'hôpital cantonal et des autres hôpitaux publics (HUG), dont les tarifs sont couverts intégralement par l'assurance de base de l'assurance maladie obligatoire.

Malgré l'augmentation des besoins en soins de la population et malgré le fait que de nombreuses personnes n'ont pas les moyens financiers pour accéder aux hôpitaux privés, le Conseil d'Etat a décidé de diminuer à partir de 2006, de manière drastique, les subventions accordées par l'Etat aux HUG.

REAGISSEZ contre les restrictions aux HUG !

C'est le plan VICTORIA qui a imposé, en trois ans, des économies de 110 millions de francs par année au détriment des HUG, en supprimant notamment 335 postes de travail (tout particulièrement des médecins et des infirmières). Et cela n'est pas terminé ! Les exigences du Conseil d'Etat ont déjà eu

pour conséquences de supprimer ou de privatiser un certain nombre de prestations et d'aggraver les délais d'attente pour les traitements ambulatoires ainsi que pour les opérations chirurgicales ou, à défaut, le renvoi de certains patients à des services privés. Sans compter le stress du personnel.

L'Etat a les moyens de financer les prestations des HUG

Ces restrictions financières sont d'autant plus inacceptables que les finances de l'Etat ont été très favorables ces trois dernières années avec d'importants bénéfices de plus d'un milliard de francs. Il faut donc rétablir les prestations des HUG. Cela nous

concerne tous. Alors que le Conseil d'Etat fait de dangereuses «économies» sur les soins hospitaliers, il procède à des cadeaux fiscaux qui ne profitent qu'à 5% des contribuables les plus riches ayant des revenus supérieurs à 240 000 frs par année !

Initiative pour le maintien et le rétablissement des prestations des établissements publics médicaux

Les soussignés, électrices et électeurs dans le canton de Genève, en application des articles 64 et 65A de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847, et des articles 86 à 93 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative de révision partielle de la constitution genevoise, ayant la teneur suivante:

Article unique

La constitution de la République et canton de Genève du 24 mai 1847 est modifiée comme suit:

Article 173, alinéa 3 (nouvelle teneur) **Tâches, fonctionnement et financement des établissements publics médicaux**

Les établissements publics médicaux (ci-après les établissements) doivent répondre aux besoins en soins médicaux de la population. L'effectif du personnel des établissements doit être rétabli à son niveau du 1^{er} décembre 2005. Il doit être maintenu sur cette base et adapté, ainsi que les prestations des établissements,

en fonction de l'évolution du nombre des habitants du canton à partir de la date du 1^{er} janvier 2010. La suppression ou le transfert des activités des établissements dans le secteur privé ou hors du canton doivent faire l'objet d'une loi.

Le déficit d'exploitation des établissements doit être couvert par les subventions de l'Etat fixées par une loi et inscrites dans son budget annuel. Le montant des subventions pour les prestations de soins doit être au moins maintenu, par rapport à celui accordé en 2005, et adapté au moins au coût de la vie. Les crédits de constructions et d'équipements, mis à disposition des établissements publics, sont financés par l'Etat, qui en est propriétaire, et adoptés par une loi dans le cadre d'un plan quadriennal.

NOM (majuscules)	Prénom usuel	Année de naissance	Canton d'origine	Commune électorale	Domicile (adresse complète)	Signature

Nota Bene En matière cantonale, les électrices et électeurs dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer la même feuille.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b et art. 183, lettre d, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982)

Le service des votations et élections (rôles électoraux) certifie la validité de ___ signatures. Le contrôleur: _____ Genève, le _____

Clause de retrait: le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électeurs et électrices suivant-e-s: Christian Grobet, 25A ch. Riant-Bosquet Grand-Saconnex, Salika Wenger, 1 rue Adrien-Lachenal Genève, Christian Zaugg, 18 av. Calas Genève, Pierre Gauthier, 94 rue de la Servette Genève, Diomidis Iliopoulos, 7 rue du Quartier-Neuf Genève, Pierre-Alain Laurent, 23 quai du Cheval-Blanc Genève, Sophie Scheller, 61 rue Liotard Genève, Jean-Pierre Aubert, 6 quai Ernest-Ansermet Genève, Maria Perez, 5bd St-Georges Genève.

ATTENTION: Les listes de signatures doivent être adressées au Comité d'initiative, case postale 148, 1211 Genève 8, d'ici au 15 décembre 2009